

■ Transport de véhicules sur l'archipel du Frioul, approbation des tarifs 2009

**TARIFS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU TRANSPORT DE VEHICULES SUR
L'ARCHIPEL DU FRIOUL**

Type de véhicule	Tarif € AR en semaine	Tarif € AR le week end
POUR LE FRIOUL		
Véhicule léger	120	170
Véhicule léger avec remorque	141	202
Fourgon jusqu'à 3,5 tonnes	141	202
Poids lourd au-delà de 3,5 tonnes	238	334
Engin	238	334
POUR LE CHATEAU D'IF		
Véhicule léger	151	
Fourgon jusqu'à 3,5 tonnes	405	
Poids lourd au-delà de 3,5 tonnes	577	
Engin	577	
UNE DEMI JOURNEE 4 HEURES	750	

- Tout chargement ou déchargement nécessitant une procédure ou manœuvre spécifique, se verra appliquer une surtaxe de 20% .
- Les usagers devront effectuer leur réservation au moins dix jours calendaires avant la date de passage envisagée
- Les véhicules devront disposer d'une assurance en cours de validité
- La réservation sera effective suivant les disponibilités du bateau transporteur .
- Le poids total maximum d'un véhicule, charge comprise, devra être inférieur à 20 T.
- L'encombrement et la longueur des véhicules admis sur le navire sont limités à 16 mètres.